

inédite, à ma connaissance du moins. Nous en donnons la traduction, accompagnée de quelques remarques (1).

En tête Cochard a écrit : *Chanson faite en 1789*. Cette date est évidemment erronée. La chanson n'a pas été écrite au moment de la Révolution, lorsque la royauté était déjà expirante, mais dans les années troublées qui ont précédé cette date.

L'auteur s'y plaint du « trêta avouai l'Anglai ». Or, il s'agit du traité de Versailles, signé le 3 décembre 1783. « Lo grou monchu de Paris », qui est le favori du roi, est certainement Calonne, nommé contrôleur général le 3 novembre 1783. Il ne peut être ici question de la seconde nomination de Necker en 1788, car Revérony savait, comme tout le monde, que Necker, loin d'être le « mami » du roi, ne rentrait qu'imposé, et d'ailleurs Revérony n'aurait pas donné le titre de « monchu de Paris » au célèbre « monsieur de Genève ».

La chanson doit donc être de 1786, au moment où le désordre et la détresse étaient au comble, où les systèmes politiques et financiers affluaient de toutes parts, et où Calonne avait pris le parti de convoquer l'assemblée des Notables, en annonçant qu'il lui demanderait l'égalité répartition des impôts, l'anéantissement des privilèges d'État, l'abolition des corvées et de la gabelle. C'est probablement « la gran ouvre », à laquelle fait allusion le dernier couplet.

L'auteur fait parler un paysan lyonnais, qui expose ses doléances.

---

(1) Je garde l'orthographe du manuscrit, toute irrégulière qu'elle est. Sa traduction suffira pour faire comprendre les changements à faire pour la régulariser.